



un syndicat
au service
des territoires

Morbihan énergies

27 rue de Luscanen
CS 32610
56010 VANNES CEDEX

morbihan-energies.fr

Tél : 02 97 62 07 50
Fax : 02 97 63 68 14
contact@morbihan-energies.fr

• Certifié ISO 50001 - Management de l'énergie •

Référence 56178E2018013

**ENGAGEMENT de CONTRIBUTION
Effacement**

Je soussigné **Commune de Pontivy**

**m'engage à verser à l'ordre de
Monsieur LE PAYEUR DEPARTEMENTAL**

pour effacement du réseau électrique, situé **rue du Général Quinivet**, la contribution prévisionnelle calculée à partir de l'estimation prévisionnelle des travaux.

Soit C = **282 300,00 €**

En application du règlement du Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan, il est donc demandé une contribution financière de **98 805,00 €** après abattement de 65%

Le présent engagement signé doit être adressé au Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan par la Mairie, afin que le bon de commande travaux soit délivré à l'entreprise.

Son délai de validité est de 3 mois à compter de sa date d'établissement. Au-delà de ce délai, une nouvelle estimation sera établie suivant les règles de contribution en cours.

La contribution sera acquittée suivant l'avancement des travaux dès réception de l'avis des sommes à payer émanant du centre des finances publiques.

Cette contribution sera plafonnée en fin de chantier à 35 % du coût réel des travaux.

Cette contribution calculée sur un montant hors taxes ne peut donc donner lieu à récupération de la T.V.A.

Nota : Les réfections de chaussées ne sont pas incluses. Elles doivent être traitées directement par la commune dans le cadre de l'aménagement de voirie pour l'ensemble des tranchées réalisées (y compris celles situées hors aménagement de voirie).

Etabli le 26/02/2021

Le Directeur Général,

Didier ARZ

Lu et accepté,

A, le

le Signataire

Les réclamations éventuelles concernant l'établissement du présent engagement devront être formulées à Morbihan énergies, 27 rue de Luscanen, CS 32610 56010 VANNES CEDEX.